

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET 2020**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel pour la Collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le contexte financier et économique reste très difficile en raison de la crise sanitaire. Par conséquent, le Budget Primitif prend en compte cette contrainte et la plus grande prudence reste de mise.

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'objectif du budget 2021 est de contenir les dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes.

↳ Les recettes

| LIBELLE | PREVISIONS 2021 | BP 2020 |
|---|-----------------|----------------|
| 013 - Atténuations de charges | 13 118.00 € | 20 000.00 € |
| 70 - Produits de gestion courante | 46 250.00 € | 41 230.00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 2 362 331.00 € | 2 169 082.00 € |
| 74 - Dotations Subventions | 616 418.00 € | 589 524.00 € |
| 75 - Autres produits (dont locations) | 39 332.00 € | 38 210.00 € |
| 76 - Produits financiers | 3.00 € | 3.00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 1 500.00 € | 2 500.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 10 078.00 € | 10 078.00 € |

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **3 089 030.00 €** (3 078 952.00 € pour les recettes réelles et 10 078.00 € pour les recettes d'ordre).

En ce qui concerne les taxes locales directes (taxes d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non bâti), dans la continuité de 2020, les taux sont maintenus à hauteur des taux de 2020 :

- 20.74 % sur le foncier bâti
- 50.60% sur le non bâti

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Commune ne fixe plus de taux pour la taxe d'habitation, l'Etat compensant la perte pour les Communes sur les bases antérieures.

↳ Les dépenses

| LIBELLE | PREVISIONS 2021 | BP 2020 |
|---|-----------------|----------------|
| 011 - Charges courantes | 831 585.00 € | 839 040.00 € |
| 012 - Charges de personnel | 1 070 000.00 € | 1 032 996.00 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 28 100.00 € | 20 000.00 € |
| 65 - Autres charges | 433 257.00 € | 399 010.00 € |
| 66 - Charges financières | 83 611.63 € | 83 837.52 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 2 181.00 € | 1 000.00 € |
| 68 - Dotations aux provisions | 5 000.00 € | 0.00 € |
| 023 - Virement en investissement | 477 896.57 € | 349 041.91 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 157 398.80 € | 145 701.57 € |

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **3 089 030.00 €**, composé de 2 453 734.63 € pour les dépenses réelles, 157 398.80 € pour les dépenses d'ordre et 477 896.57 € pour le virement à la section d'investissement.

Le chapitre 011 comprend principalement les charges liées aux fluides, à l'énergie, aux fournitures, contrats de prestations de services, la maintenance, les assurances et l'entretien des bâtiments publics et la voirie (-0.89% par rapport au BP 2020)

Le chapitre 65, d'un montant de 438 257.00 € est principalement constitué des indemnités des élus pour 131 700.00 €, des participations obligatoires pour 158 183.00 € et de 111 120.00 € au titre des subventions aux associations.

Le chapitre 68 correspond à une provision pour les contentieux en cours, provision inscrite à hauteur de 5 000.00 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 477 896.57 € au profit de la section d'investissement.

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

↳ Les recettes

| LIBELLE | PREVISIONS 2021 | BP 2020 |
|---|-----------------|----------------|
| 001 - Excédent d'investissement N-1 | 0.00 € | 571 406.26 € |
| 024 - Produits de cession | 100 000.00 € | 100 000.00 € |
| 10 - Dotations | 1 089 749.26 € | 898 772.96 € |
| 13 - Subventions | 1 204 925.70 € | 1 097 133.60 € |
| 16 - Emprunts et dettes | 2 300 000.00 € | 1 436 215.03 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 157 398.80 € | 145 701.57 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 48 000.00 € | 75 000.00 € |
| 021 - Virement du fonctionnement | 477 896.57 € | 349 041.91 € |

Le total des recettes d'investissement s'élève à **5 377 970.33 €** (4 694 674.96 € pour les recettes réelles auxquelles s'ajoutent le virement pour un montant de 477 896.57 € et 205 398.80 € pour les recettes d'ordre).

Le chapitre 10 est composé principalement du remboursement du FCTVA pour 400 000.00 € et de 639 749.26 € d'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé.

Les subventions d'un montant de 1 204 925.70 € en lien avec les travaux en cours proviennent de la Région, du Département de l'Agglomération et de la Fédération de tennis.

Le recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 2 300 000.00 €.

↳ Les dépenses

| LIBELLE | PREVISIONS 2021 | BP 2020 |
|---|------------------------|----------------|
| 001 - Déficit d'investissement N-1 | 396 609.76 € | 0.00 € |
| 020 - Dépenses imprévues | 30 000.00 € | 30 000.00 € |
| 16 - Remboursement d'emprunts | 458 000.00 € | 340 000.00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 38 870.80 € | 30 033.77 € |
| 204 - Subventions versées | 100 242.00 € | 314 965.00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 561 262.11 € | 513 016.87 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 3 734 907.66 € | 3 360 177.69 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 10 078.00 € | 10 078.00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 48 000.00 € | 75 000.00 € |

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à **5 377 970.33 €** (5 319 892.33 € de dépenses réelles et 58 078.00 € de dépenses d'ordre).

Outre le remboursement du capital de la dette pour 458 000.00 €, une enveloppe de 4 435 282.57 € est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements que l'on peut scinder en 3 groupes :

- ✦ Le premier est consacré aux investissements courants annuels dans le cadre d'opérations d'entretien ou de renouvellement
- ✦ le second est consacré à la poursuite des opérations antérieures, à savoir :
 - ▶ Achat de terrains ZAC des Redoux
 - ▶ Travaux de voirie 2021
 - ▶ Achat de matériel roulant pour le service technique
 - ▶ Extension salle de tennis
 - ▶ Travaux salle de sports
 - ▶ Rénovation église Saint Nicolas
- ✦ le troisième bloc servira aux nouveaux projets du mandat :
 - ▶ Mise en place d'une vidéo-protection
 - ▶ Réalisation de cheminements doux
 - ▶ Etudes Payraudeau
 - ▶ Réalisation d'un city stade

Le capital de la dette restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 2 918 717.48 €. Cela représente une dette de 762.47 € par habitant.

Fait à LA CHAIZE LE VICOMTE, le 2 mars 2021

Le Maire

Yannick DAVID

